

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Arrêté n°04-2026

OBJET : Terrassement pour branchement individuel électrique neuf, rue du Bosc Fortier

La commune de LE TRONCQ,

Vu :

- le Code Général des collectivités territoriales
- le Code de la Route
- le Code des Communes,

A la demande de la société CVM TP, afin de réaliser des travaux de terrassement pour branchement individuel électrique neuf, Rue du Bosc Fortier.

ARRÊTE DE CIRCULATION

Article 1 A compter du 09 juin 2026, et ce pour une durée de 20 jours, la circulation rue du Bosc Fortier, sera alternée manuellement, ce qui entraînera un basculement de circulation sur la chaussée opposée, empiètement sur chaussée. Stationnement véhicules sur chaussée sur 1 ou 2 jours.

Article 2 Le stationnement sera interdit aux véhicules légers.

Article 3 La vitesse sera limitée à 30KM/H.

Article 4 **LES DISPOSITIONS PRISES NE SONT PAS APPLICABLES AUX VEHICULES DE SECURITE ET SECOURS.**

Article 5 L'accès des propriétés riveraines sera préservé.

Article 6 La signalisation utile et réglementaire sera mise en place.

Article 7 Le Présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de LE TRONCQ.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 027-212706634-20260528-004_2026-AI



Article 8

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LE NEUBOURG,
- La Préfecture de l'Eure,
- Le Centre de Secours de LE NEUBOURG,
- La CDC du Neubourg
- KEOLIS
- NOMAD

LE TRONCQ, le 28/05/2026

Le Maire,

Catherine Samson

